

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT RCA24 09008-1

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025, le règlement suivant :

#### **RCA24 09008-1 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2025**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 15 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert